

Bourse "Jeunes bénévoles Vendéens"

Dépôt du dossier sur le site internet : www.vendee.fr

Rubrique Le plan Vendée Double Coeur

Conditions :

- Avoir moins de 25 ans
- Habiter en Vendée et être rattaché au foyer fiscal de ses parents
- *Si mineur* il faut être prouver être impliqué bénévolement dans au moins une association Vendéenne (depuis au moins 1 an dans le projet ou le fonctionnement de l'association)
- *Si majeur* il faut démontrer la responsabilité dans le bureau de l'association depuis au moins 1 an (ou implication concrète, régulière et personnelle depuis au moins 2 ans dans au moins un projet associatif)
- suivre des études supérieures ou participer à la formation au permis de conduire

Dépôt du dossier sur <https://subventions.vendee.fr> entre le 24 mai et le 1 octobre 2023

Les bourses attribuées sont d'un montant variable, allant de 350 à 800 €. En 2022, cette bourse a distingué 112 jeunes bénévoles vendéens.

